

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 015-2017
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.51

Déposée le: 23.01.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) (porte-parole)
Fuchs (Bern, UDC)
Gschwend-Pieren (Lyssach/Oberburg, UDC)
Amstutz (Schwanden-Sigriswil, UDC)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 26.01.2017

N° d'ACE: 415/2017 du 3 mai 2017
Direction: Direction de la sécurité
Classification: Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif: **Rejet**



Halte à l'exploitation des enfants érythréens sur le sol suisse!

Le Conseil-exécutif est chargé de prendre toutes les mesures en son pouvoir pour arrêter le trafic et l'exploitation des enfants érythréens sur le sol suisse.

Développement :

Selon un rapport de l'ONU, ces deux dernières années, quelque 100 000 jeunes Erythréens ont quitté leur pays, dont près de 500 mineurs non accompagnés (donc âgés de moins de 18 ans) ont demandé l'asile dans le canton de Berne. Environ la moitié de ces enfants ou mineurs non accompagnés sont des jeunes hommes venant d'Erythrée, alors que seuls 12 pour cent proviennent des zones de guerre en Syrie.

Il est prouvé que nombre de familles érythréennes récoltent de l'argent pour payer des passeurs et « placer » les jeunes Erythréens à l'étranger. Des ressortissants érythréens déjà domiciliés en

Suisse fournissent une aide financière pour payer des passeurs. Les familles espèrent que les enfants ainsi placés obtiendront rapidement de l'argent en Suisse. Compte tenu de leurs conditions de vie, les salaires suisses sont extrêmement élevés ; en Erythrée, le revenu mensuel moyen s'élève à quelque 30 francs.

Des sources fiables attestent que l'Erythrée, grâce à son service national de 18 mois (missions dans des hôpitaux, des écoles, etc.) est le pays africain disposant du meilleur système de santé et du meilleur système scolaire. Pour un pays africain, le réseau routier y est bien développé, et l'accès à la mer constitue un atout pour l'Erythrée. Elle connaît la liberté de religion, chrétiens et musulmans y cohabitent pacifiquement (les deux confessions représentent chacune environ 50 pour cent de la population) et les cas sociaux y sont très peu nombreux.

Les nouvelles installations d'irrigation favorisent la culture des céréales, du maïs, du coton, des légumes et des fruits, tandis qu'il y a abondance de ressources naturelles telles que l'or, l'argent, le cuivre, le marbre, le fer et le sel. Plus le temps passe, plus le pays manque d'une main-d'œuvre jeune. Après une guerre de libération de 30 ans qui l'a opposée à sa grande voisine l'Ethiopie, les deux nations ont conclu un traité de paix en 2000. En 2002, toutes deux ont reconnu comme définitif et contraignant le tracé des frontières fixé par la Cour permanente de La Haye. Cela étant, les tensions entre l'Ethiopie et l'Erythrée subsistent, si bien qu'il est compréhensible que les jeunes Erythréens doivent accomplir une partie de leur service national sous forme de service militaire. Si nous continuons à accepter le service national comme critère d'admission pour les requérants d'asile, nous devrions accepter les jeunes hommes de toute l'Afrique, de Chine et de Russie. A noter que les jeunes hommes suisses doivent également accomplir un service militaire ou civil.

Le canton de Berne est particulièrement attrayant pour les mineurs non accompagnés, car les enfants y sont surveillés 24 heures sur 24 par du personnel spécialisé, ce qui coûte 5000 francs par mois au contribuable suisse.

Sachant que les requérants d'asile mineurs non accompagnés sont de plus en plus jeunes, il faut mettre un terme à cette triste exploitation des enfants érythréens et empêcher les passeurs d'agir. Il nous appartient d'exercer cette responsabilité politique.

Motivation de l'urgence : la tragique séparation des enfants de leurs parents, de leur patrie et de leur culture, ainsi que les risques encourus au cours de leur long périple, sont devenus insupportables. La Suisse vient de s'employer à régler son propre passé avec ses enfants placés et doit veiller à ne pas porter un nouveau fardeau.

Réponse du Conseil-exécutif

En première instance, toutes les personnes requérant l'asile doivent s'annoncer et déposer leur demande auprès d'un centre d'enregistrement et de procédure du Secrétariat d'État aux migrations (SEM). À leur arrivée, le personnel du centre enregistre leurs données personnelles et les interroge de manière approfondie sur leur situation personnelle et familiale et sur les raisons qui les poussent à demander l'asile ; il évalue, dans chaque cas, la plausibilité et la traçabilité de leur parcours de fuite.

Si, lors de ces interrogations, des indices concrets de trafic illicite de migrants ou de traite d'êtres humains apparaissent, l'autorité compétente (le SEM) doit dénoncer le cas aux autorités pénales. La lutte systématique contre le trafic d'êtres humains est en effet institutionnalisée au niveau fédéral depuis la création, en 2002, du Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT). Ce dernier met sur pied, d'une part, les structures et réseaux nécessaires à une lutte efficace contre la traite et le trafic sur sol suisse et s'engage, d'autre part, pour la protection des victimes et la poursuite judiciaire des délinquants. Par conséquent, le Conseil-exécutif n'a pas compétence pour prendre des mesures en matière de traite ou d'exploitation d'êtres humains, car la Confédération s'en charge déjà.

Pour ce qui est de l'hébergement et de l'encadrement des requérants d'asile mineurs non accompagnés, le canton de Berne assume l'ensemble des tâches et devoirs en lien avec la protection et le bien de l'enfant, dans le cadre de l'option dite spécialisée.

Pour les raisons qui précèdent et vu que le canton de Berne n'est pas compétent en la matière, le Conseil-exécutif propose le rejet de la motion. Il signale par ailleurs que la thématique des enfants placés revêt une dimension historique très sérieuse et s'oppose à l'emploi de ce terme dans le contexte de la présente motion.

Destinataire

- Grand Conseil